



INSTITUT DE LA SAINTE-FAMILLE

Autorisations de sortie du mercredi après-midi et retour du dimanche soir

Je soussigné(e) responsable légal de
..... élève de autorise
ma fille :

Concernant les internes de 1^{ère} et 2^{ème} année

- A sortir en ville accompagnée d'une éducatrice, le mercredi de 14h à 16h

Concernant les internes de 3^{ème} et 4^{ème} année

- A sortir en ville le mercredi de 14h à 16h

Concernant les internes de 5^{ème} année

- A sortir en ville le mercredi de 14h à 16h
- A sortir exceptionnellement le mercredi de 16h à 20h avec l'accord des éducatrices et de la direction de l'internat.
- A manger en ville le 1er vendredi du mois (sandwich fourni par l'internat)

Concernant les internes de 6^{ème} année / 7^{ème}

- A sortir en ville le mercredi de 14h à 18h
- A sortir exceptionnellement en semaine avec l'accord des éducatrices et de la direction de l'internat
- A manger en ville chaque vendredi (sandwich fourni par l'internat)

Remarque : les retours le mercredi sont autorisés en cas de rendez-vous médical/activité extrascolaire et en accord avec la direction. Le responsable légal fournira une autorisation écrite.

Je soussigné(e) demande que ma
fille puisse rentrer
régulièrement à l'internat le dimanche soir aux conditions reprises dans le règlement.

Signature du responsable légal :

Date :